

PROOF

PHYSICAL RISK OBSERVER ON FINANCE

Observatoire des risques physiques
du dérèglement climatique
pour la Finance

Septembre 2024

Rapport sur l'assurance dommages en France en 2023

ANNEXE III : RSSF : Méthodologie

ANALYSE QUALITATIVE DES NARRATIFS

Méthode de recherche

Chaque rapport fait environ 70 pages, hors tableaux QRT.

On a procédé à une recherche des thèmes qui intéressent l'Observatoire via des mots-clé :
« réassur » ; « catastroph » ; « climat » ; naturel » ; « carbon »

Néanmoins, cette méthode ne peut être exhaustive et nous invitons les critiques afin de corriger d'éventuelles erreurs ou oublis et ainsi d'améliorer les prochaines éditions de l'Observatoire.

ANALYSE QUANTITATIVE DES QRT ET RATIOS FINANCIERS

Dans le QRT (Annexe du RSSF ; parfois publiée séparément) on regarde le tableau :
« S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité »
[S.05.01.02 - 01: Non-Life - Premiums, claims and expenses by line of business]

N.B. Le tableau « S.17.01.02 Provisions techniques non-vie Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité » n'est pas analysé à ce jour.

Lignes d'activité :

Pour les dommages à l'automobile

« Autre assurance des véhicules à moteur »

[Other motor insurance]

Pour les dommages aux bâtiments (dont l'habitation):

« Assurance incendie et autres dommages aux biens »

[Fire and other damage to property insurance]

Paramètres retenus

Par souci de simplification, on ne retient que les paramètres suivants :

Primes acquises		[Premium earned]
Brut – assurance directe	R0210	[Gross – Direct business]
Part des réassureurs	R0240	[Reinsurers' share]
Net	R0300	[Net]
Charge des sinistres		[Claims incurred]
Brut-assurance directe	R0310	[Gross – Direct business]
Part des réassureurs	R0340	[Reinsurers' share]
Net	R0400	[Net]
Dépenses engagées	R0550	[Expenses incurred]

- Primes acquises – Direct : primes collectées par l'assureur en direct (hors réassurance)
- Primes acquises - Part des réassureurs : primes cédées aux réassureurs dans le cadre des contrats de couverture en réassurance (proportionnelle ou non proportionnelle)
- Primes acquises nettes : primes collectées nettes des activités de réassurance (cession et acceptation)
- Charge de sinistres - Direct : montant de prestations pour sinistres versé par l'assureur hors réassurance
- Charge de sinistres – Part des réassureurs : montant versé par les réassureurs à l'assureur dans le cadre d'un contrat de cession de risque par l'assureur (proportionnel et non proportionnel)
- Charge de sinistres nette : montant versé par l'assureur pour sinistre net des activités de réassurance (cession et acceptation)
- Dépenses engagées : charges administratives, frais de gestion des investissements, frais de gestion de sinistres, frais d'acquisition, frais généraux

Exemple du rapport RSSF 2023 de Pacifica :

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance propor						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens
En millions d'euros		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	862	396	-	515	953	3	1 843
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	12	-	-	2
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Brut – assurance directe	R0140	-	1	-	13	29	-	189
Net	R0200	862	395	-	515	924	3	1 656
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	827	386	-	508	915	3	1 793
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	12	-	-	2
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	-	1	-	12	28	-	183
Net	R0300	827	384	-	508	888	3	1 613
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	654	115	-	451	699	1	1 533
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	3	-	-	2
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	-	(2)	-	(6)	(19)	-	304
Net	R0400	654	117	-	460	718	1	1 231
Dépenses engagées	R0550	150	183	-	99	211	1	514
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R1210	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	R1300	-	-	-	-	-	-	-

Commentaires :

La « part des réassureurs » correspond aux montants versés aux réassureurs de cet assureur :

- public (CCR pour le régime Catnat)
- privés, sollicités notamment pour la couverture des risques TGN (Tempête / grêle / Neige) non couverts par le régime Catnat.

On considère « primes acquises » et non « primes émises » ([Source](#))

« (...) Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises; elles peuvent être assimilées à des produits non encore facturés. Les motifs de constitution des primes acquises et non émises sont les suivants :

- les contrats dits à déclaration pour lesquels l'émission des primes s'effectue au moment de la réception de la déclaration. Le cas le plus fréquent concerne les assurances basées sur la masse salariale ou le chiffre d'affaires d'une entreprise pour lesquels l'assureur ne dispose des informations qu'au cours de l'exercice suivant.
- les contrats pour lesquels l'émission n'a pu être effectuée en raison de retard dans les services émission ou dans les traitements informatiques,
- lorsque les primes mises en recouvrement ont fait l'objet d'une annulation comptable et que la fraction des primes non contestée n'a pas encore fait l'objet d'une nouvelle émission,
- dans le cas de coassurance passive, l'émission des primes est généralement constatée à la réception des documents contractuels relatifs à l'opération de coassurance et nécessite la constitution de primes acquises et non émises. (...) »

Les « dépenses engagées » ([Source ACPR](#))

« (...) Les dépenses engagées comprennent, pour chaque branche :

- les charges administratives
 - les frais de gestion des investissements
 - les frais de gestion des sinistres
 - les frais qu'acquisition
 - les frais généraux
- (...) »

Ces dépenses couvrent toutes les charges analytiquement affectées à cette ligne d'activité (commercialisation ; gestion ...), permettant de calculer un ratio combiné pour cette ligne d'activité. Ces dépenses évoluent avec la sinistralité de l'exercice (gestion interne ; expertises ...).

Réassurance interne : plusieurs groupes gèrent de la réassurance interne, la holding étant le réassureur de toutes les filiales nationales, et se réassurant ensuite sur les marchés. C'est notamment le cas pour les assureurs internationaux (AXA ; ALLIANZ ; GENERALI). Il est possible que, pour ces groupes assurantiels, les indicateurs retenus soient moins pertinents. Le Groupe COVEA a acquis en 2023 le réassureur Partner Re, sans en faire, semble-t-il, son outil de réassurance interne.

Ratios retenus par l'Observatoire

S/P Réassurance :

C'est le ratio $[R0340/R0240]$ du montant de tous les sinistres assumés par les réassureurs de l'assureur pendant l'exercice, rapporté au montant de toutes les primes dues à tous les réassureurs de l'assureur pendant le même exercice.

S/P Assureur

C'est le ratio $[R0400/R0300]$ du montant des sinistres assumés par l'assureur hors réassurance pendant l'exercice, rapporté au montant des primes acquises par l'assureur, hors la part due à ses réassureurs, pendant le même exercice.

Un ratio S/P supérieur à 100 signifie que les primes acquises ont été inférieures au montant des sinistres pour cet exercice, ce qui constitue évidemment un signal d'alerte grave.

Ratio combiné (net)

C'est la ratio $[(R0550 + R0400)/R0300]$, somme du montant des dépenses engagées sur la ligne d'activité et du montant des sinistres assumés par l'assureur hors réassurance, pendant l'exercice, rapporté au montant des primes acquises par l'assureur, hors la part due à ses réassureurs, pendant le même exercice.

Un ratio combiné supérieur à 100% est un signal d'alerte pour cette ligne d'activité. Proche de 100%, cette activité peut éventuellement rester rentable grâce à la gestion de ses actifs financiers (dû notamment au décalage entre l'encaissement des primes et le règlement des sinistres).

ANNEXE III : RSSF : Méthodologie

relatif à la publication

PROOF - Rapport sur l'assurance dommages en France en 2023 – Septembre 2024

L'auteur

Michel LEPETIT, Vice-Président de THE SHIFT PROJECT

Contributeurs

Alexandre APFEL, Shifter, membre du groupe Assurances et CatNat

Damien BOURGEOIS, Shifter, Coordinateur du groupe Assurances et CatNat

Graphisme

Christophe THOLLET, alias Papa Vigere, Shifter

Communication & Presse : michel.lepetit@theshiftproject.org



The Shifters est une association créée en 2014 pour diffuser des idées et solutions visant à réduire les émissions carbonées de nos sociétés et notre dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). L'association partage la vision du think tank **The Shift Project** sur la réalité du changement